

Politique de remboursement des frais de congrès

Le déclin dramatique de nos finances collectives chaque fois que nous tenons notre congrès loin de l'Ontario et du Québec – et c'est le cas en 2007 et 2008 – a amené le Conseil d'administration de l'APFUCC à approuver en décembre 2007 la motion suivante, proposée par son secrétaire et sa présidente:

“Compte tenu du fait que les coûts des remboursements de voyage ne cessent d'augmenter, à cause de la hausse des tarifs imposée par les compagnies aériennes et la distance entre les lieux du congrès et la résidence de la plupart de nos membres, le bureau a approuvé une nouvelle politique afin de mieux gérer les ressources de l'Association. Il propose pour les conférenciers autres que les invités d'honneur

* qu'un plafond soit établi pour les remboursements de voyage: 800 \$ par personne et 7 000 \$ par congrès. Le fait d'établir un plafond de 800 \$ ne signifie pas que cette somme est garantie.

* que la priorité continue à être accordée aux étudiants, le reste du budget disponible étant partagé entre les autres conférenciers;

* que le maximum de 80\$ par chambre d'hôtel soit maintenu;

* que les trajets en taxi ne soient pas admissibles;

* que les membres soient encouragés à se prévaloir des autres sources de financement dans la mesure du possible.”